



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 112923

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur le fait que, si le français est très peu parlé en Asie, en revanche il y demeure la langue de l'enseignement et de la transmission des savoirs dans des domaines très spécialisés comme la médecine, ainsi que le note l'Organisation internationale de la francophonie. Il souhaite savoir de manière générale quels sont les échanges et les moyens mis en oeuvre pour la promotion du français au sein du continent asiatique.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souligné à juste titre les évolutions favorables de la francophonie et de la langue française en Asie, zone qui regroupe 60 % de la population mondiale et joue un rôle politique croissant. S'agissant de la diffusion du savoir-faire et des acquis culturels et scientifiques de la France, ainsi que de la pratique du français (qui peut être évaluée à ce stade, pour l'ensemble de la région de l'océan Indien, de l'Extrême-Orient et du Pacifique, à environ 1,4 million de francophones, 3,8 millions de francophones partiels et 7 millions d'apprenants), les perspectives majeures qu'offre l'Asie passent par la coopération et la promotion de la diversité culturelle. D'une part, ce continent représente un objectif et un marché majeurs en termes d'échanges de savoirs et de créations de toute nature : son potentiel éducatif et de recherche ouvre des possibilités considérables de partenariat et le développement exponentiel des flux d'étudiants et de scientifiques mérite d'être encouragé et canalisé. Par ailleurs, l'Asie peut être une force importante dans le combat pour la diversité culturelle car, soucieux de concilier modernité et tradition, les pays asiatiques ont marqué un réel intérêt pour un mode de développement respectueux des valeurs et des identités de chacun, comme l'a montré leur soutien au projet de convention sur la diversité culturelle, adopté à l'UNESCO en octobre 2005. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a déployé des moyens importants en faveur de la langue française, étant entendu que ses efforts ne visent pas à entrer directement en concurrence avec l'anglais. La langue doit plutôt constituer le point d'appui de notre action en faveur du développement des pays asiatiques, notamment des trois pays francophones de la péninsule sud-asiatique, dans des domaines clés tels que l'économie et la gestion, le droit, la spécialisation des ingénieurs et des médecins, l'ingénierie culturelle ou la valorisation du patrimoine. A titre d'exemple, la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie, lors de sa visite au Vietnam (15-16 septembre 2006), a lancé la création de nouveaux pôles universitaires français reposant sur un partenariat avec vingt-deux universités françaises et a confirmé l'engagement de la France dans les structures sanitaires locales : nouvelle convention entre l'institut Pasteur et trois instituts vietnamiens sur les maladies respiratoires émergentes, prochaine convention « Alliance pour le développement » entre l'Agence française de développement (AFD), l'Institut Pasteur, Veolia et Sanofi/Aventis pour l'éradication de la dengue. Deux grands pays d'Asie, la Chine et l'Inde, comptent parmi les pays émergents où la France entend développer substantiellement la promotion et l'enseignement du français. Un plan doté de 50 millions d'euros a été présenté en conseil des ministres le 15 février 2006 par la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Ce plan répond avant tout à la forte demande de français qui s'exprime depuis peu, ainsi que le montre l'exemple de la Chine, où 10 000 étudiants chinois ont suivi pendant l'année écoulée les cours de

français des Alliances françaises et où une neuvième alliance française a été ouverte à Shandong. Une réunion régionale de notre réseau culturel a été organisée à Bangkok en 2005 pour définir le Plan d'action pour le français en Asie. Les efforts de la France dans ce domaine s'articulent étroitement avec les opérations de la francophonie multilatérale, dont sont membres quatre pays de la région, le Cambodge, le Laos, le Vietnam et le Vanuatu. L'Organisation internationale de la francophonie et l'Agence universitaire de la francophonie ont, l'une et l'autre, un bureau régional pour l'Asie-Pacifique. TV5 dispose de bureaux régionaux à Bangkok. Dans les trois pays francophones de la péninsule, une aide est apportée aux systèmes éducatifs nationaux afin qu'ils s'approprient les classes bilingues jusqu'ici développées par la francophonie. En partenariat avec les ministères compétents de ces pays, l'ensemble des partenaires francophones bilatéraux et multilatéraux oeuvrent à la mise en place d'un projet régional d'appui à l'institutionnalisation des politiques linguistiques et éducatives nationales en Asie du Sud-Est (VALORASE), de manière à valoriser le français langue vivante, améliorer la qualité des enseignements et des apprentissages et assurer l'insertion professionnelle des étudiants francophones dans la région. Un groupe permanent, destiné à faciliter cette transition, est piloté par les bureaux linguistiques de notre ambassade au Cambodge. Par ailleurs, le réseau culturel français soutient les manifestations de la francophonie multilatérale, ainsi que la Semaine de la langue française, qui visent à rassembler les publics francophones autour de la langue et des valeurs que celle-ci véhicule. Une douzaine de pays d'Asie et d'Océanie ont participé activement aux manifestations organisées en 2006 à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie, célébrée le 20 mars. Ces opérations ont été présentées et restent disponibles sur le site francophonie.org. Le ministère des affaires étrangères a également soutenu les événements culturels organisés par la plupart des pays d'Asie et du Pacifique à l'occasion du Festival francophone en France « Francoffonies » et dans le cadre de 2006, année Léopold Sédar Senghor.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112923

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12853

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1794